



annuler procedure de sanction disciplinaire ou pas

Par **disney**, le **20/03/2019** à **13:20**

Bonjour,

j ai reçu une première lettre recommandé avec AR pour une éventuelle sanction disciplinaire par mon employeur

Etant en arret maladie depuis trois semaines.

Mon employeur m 'a envoye, en lettre simple, sa décision d' annuler l'entretien fixé et m 'a précisé qu il me fixerait un nouvel entretien dès que ma santé le permettrait.

Est ce que par cette action lettre recommandé en AR puis lettre simple la procédure serait annulée ?

Et si c'est le cas, que dit la loi à ce propos ?

Je vous remercie de l 'aide que vous pourrez m apporter,

Cordialement